Burundi : Le Parlement préserve les privilèges des hautes personnalités

RFI, 19 janvier 2012Une loi supprimant les privilÃ¨ges des hauts responsables burundais repoussÃ©e par le ParlementL'AssemblÃ©e nationale burundaise devait adopter ce 18 janvier 2012, au deuxiÃ¨me jour d'une session extraordinaire, un projet de loi imposant aux plus hautes personnalitÃ©s du pays, dont le prÃ©sident, les membres du gouvernement et les parlementaires, de payer des impÃ´ts... mais le projet d'une loi mettant fin Ã cette situation a fait long feu. Le texte a Ã©tÃ© renvoyÃ© au gouvernement pour vice de procÃ©dure, au grand dam de la sociÃ©tÃ© civile.Les choses o Ã©tÃ© rondement menÃ©es ce 18 janvier 2012 dans lâ€™hÃ©micycle de Kigobe Ã Bujumbura. La ministre de la Fonction pub et du Travail, Annonciata Sendazirasa, a dÃ©fendu en quelques phrases son projet de loi devant les dÃ©putÃ©s. Puis le prÃ©sident de la Commission des finances a pris la parole et a fait valoir que les exonÃ©rations fiscales dont bÃ©nÃ©ficient les plus hautes personnalitÃ©s du Burundi ont Ã©tÃ© instituÃ©es par des lois organiques et ne peuvent donc pas Ãªtre effacÃ©es une simple loi ordinaire.
La conclusion trÃ¨s simple : pas de dÃ©bat sur ce projet de loi portant institution dans lâ€™impÃ´t professionnel sur le revenu des plus hauts dignitaires de ce pays. Une loi trÃ¨s attendue par lâ€™opinion nationale et les bailleurs de fonds du Burundi.Mais comme lâ€™a expliquÃ© la ministre Annonciata Sendazirasa, tous Ã©taient au courant de ce qui allait se passer apparemment : Â«Â Dâ€™ores et dÃ©jÃ , on sâ€™Ã©tait rendu compte de ce blocage juridique lorsquâ€™on a travaillÃ© avec des financesÂ Â».Mais comment en est-on arrivÃ© lÃ ?Â Â«Â Comprenez que lâ€™erreur a Ã©tÃ© du cÃ´tÃ© de ceux qui ont loi. Ils nâ€™ont pas regardÃ© tous les contours parce que le gouvernement a fait confiance Ã la Commission qui a travaillÃ© su cette loiÂ Â» indique la ministre.Ces propos nâ€™ont pas convaincu le prÃ©sident de la principale organisation burundaise de lutte contre la corruption. Gabriel Rufyiri, prÃ©sident de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations Ã©conomiques, (Olucome) estime que la dÃ©couverte de cette rÃ¨gle est Â«Â une stratÃ©gie pour faire traÃ®ner les chosesÂ Â».Â«Â Pourquoi un enseignant qui touche 60 000 F burundais paierait un impÃ´t de 35/ de son salaire de base, alors qu'un cadre mandataire qui touche 1,5 million de F burundais en est exonÃ©rÃ© ?Â Â», demande Gabriel Ruyiri, prÃ©sident de l'Olucome. Les principales organisations de la sociÃ©tÃ© civile et syndicats du Burundi ont lancÃ© dÃ©but novembre 2011 une campagne contre la vie chÃ¨re, au cours de laquelle elles ont dÃ©noncÃ© les nombreux privilÃ¨ges que se sont accordÃ©s selon eux, les membres de la classe politique burundaise, dont l'exemption de l'impÃ´t, la gratuitÃ© de l'eau, de l'Ã©lectricitÃ©, du carburant, du tÃ©lÃ©phone.Entre 500 et 1Â 000 hauts responsables du Burundi bÃ©nÃ©ficient de c avantages, selon une Ã©tude de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations (Olucome).